

**Présents :** Mme AGNELLI Mylène, Mrs ALENGRIN Pierre, BOLLIE Pierre, BIHOUE Guy, BOVAS Julien, GEORGE Éric, Mme LECA Nancy, M. OLIVIER François

**Pouvoirs :**

Madame AGNELLI Sandrine à Monsieur BOVAS Julien  
Madame CHAMBETTAZ Nobilia à Monsieur BIHOUE Guy  
Madame CLARY Elise à Monsieur ALENGRIN Pierre  
Monsieur LANINI Pascal à Monsieur BIHOUE Guy  
Monsieur MELAN Christophe à Monsieur GEORGE Éric

**Absents excusés :**

Monsieur BASTANTI Pierre-Pascal  
Mr CHAMBETTAZ Stéphane

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2021**

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2. RENOVATION HOTEL AVEC EXTENSION ET CREATION D'une CRECHE EN REZ-DE-JARDIN – DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à déposer la demande de permis de construire et à signer l'ensemble des autorisations nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOpte à l'unanimité

**3. REHABILITATION DU REZ-DE-JARDIN D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE D'Y AMENAGER UNE MICRO-CRECHE A ISOLA VILLAGE - DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal approuve le projet de travaux en rez-de-jardin du « Touring » en vue d'y réaliser une micro-crèche pour un montant de 175 000 € H et sollicite les aides de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente décision et les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

ADOpte à l'unanimité

**4. REHABILITATION D'UN HOTEL A ISOLA VILLAGE – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal approuve le projet de réhabilitation de l'hôtel « le Touring » pour un montant de 1 097 000 € et sollicite les aides du Conseil Départemental et de la Métropole.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente décision et les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

ADOpte à l'unanimité.

**5. CREATION D'UNE CANTINE A ISOLA 2000 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal approuve le projet de travaux en vue de la création d'une cantine scolaire à Isola 2000 pour un montant de 205 400 euros et sollicite les aides de l'Etat et du Conseil Départemental.

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente décision et les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.

**6. ACQUISITION D'UN BATIMENT EN VUE DE LA REALISATION D'UNE « MAISON DES SPORTIFS »**  
**- DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le conseil municipal approuve le projet d'acquisition d'un bâtiment en vue de la réalisation d'une « Maison des sportifs » pour un montant de 330 000 euros, sollicite les aides de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021.

ADOpte à l'unanimité

**7. ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION D n° 1454-1455-1456-1457 ET SECTION F N° 95-100 ET 101**

Le conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles D 1454-1455-1456-1457 et F 95-100 et 101 au prix de 7 000 euros et autorise Madame le Maire, avec faculté de substitution, à signer l'acte notarié correspondant.

ADOpte à l'unanimité

**8. VENTE DES PARCELLES CADASTREES E 374 ET 375**

Le conseil municipal approuve la vente des parcelles cadastrées E 374 et 375, au prix de 14 665 euros, et autorise Madame le Maire, avec faculté de substitution, à signer l'acte notarié correspondant.

ADOpte à l'unanimité.

**9. MOTION RELATIVE AUX INDEMNISATIONS DEVANT ÊTRE PERCUES PAR LES COMMUNES SUPPORT DE STATIONS DE MONTAGNE POUR L'ANNEE 2021 EN LIEN AVEC LA FERMETURE DES REMONTEES MECANIQUES DURANT L'HIVER 2020-2021**

Le conseil municipal décide de :

- Réclamer le versement d'un acompte fiscal très substantiel avant la fin de l'année 2021, bien supérieur au 30 % du montant de la compensation fiscale versée en 2020 comme le prévoit le décret du 22 novembre 2021, afin de faire face à toute difficulté de trésorerie que pourrait connaître la commune,
- Saisir en urgence la Direction Départementale des Finances Publiques pour faire état de sa situation financière et faire remonter cette demande d'acompte fiscal substantiel,
- Saisir le Préfet du département en demandant confirmation du versement au plus tard le 31 mai 2022 des indemnités de la taxe de séjour et de la taxe des remontées mécaniques à hauteur de 100 % des montants mentionnés dans la loi des Finances pour 2022 afin de compenser les pertes subies par la commune,
- Solliciter par l'intermédiaire de l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne-ANMSM le Premier Ministre et les Parlementaires afin d'obtenir rapidement une amélioration de la situation financière des communes support de stations de montagne.

ADOPTE à l'unanimité

**10. RAPPORT D'ACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

Le conseil municipal prend acte de la présentation et de la mise à disposition auprès des membres du conseil du rapport d'activité et de développement durable 2020 de la Métropole Nice Côte d'Azur.

**11. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CHENILLETTE-SCOOTER, AVEC CHAUFFEUR HABILITE, ENTRE LA SEM DES CIMES DU MERCANTOUR ET LA COMMUNE DANS LE CADRE DU PIDA DE LA RM 97**

Madame Mylène AGNELLI et Monsieur Pierre ALENGRIN sont sortis de la salle.  
Monsieur Guy BIHOUE a pris la présidence.

Le conseil municipal approuve la convention de mise à disposition d'une chenillette-scooter des neiges par la Sem des Cimes du Mercantour, dans le cadre de la mise en œuvre du PIDA de la RM 97 et autorise Monsieur Guy BIHOUE, Adjoint à signer ledit document.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents, moins deux, considérant que Madame Mylène AGNELLI et Monsieur Pierre ALENGRIN sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote.

**12. CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION, PAR L'OFFICE METROPOLITAIN NICE COTE D'AZUR (OTM) DE CONSEILLER(ERE)S EN SEJOUR A LA COMMUNE D'ISOLA**

Le conseil municipal approuve la convention cadre de mise à disposition de conseiller(ère)s en séjour au profit de la commune d'Isola et autorise Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout avenant et document y afférent.

ADOPTE à l'unanimité.

**13. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION INDIVIDUELLE D'UN(E) CONSEILLER(ERE) EN SEJOUR PAR L'OTM A LA COMMUNE**

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

**14. DECISIONS MODIFICATIVES**

**Décision modificative n°4 – Budget Principal**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61558 : Entretien autres biens immobiliers		20 000 €
D 6238 : Frais divers de publicité		20 000 €
D6283 : frais de nettoyage des locaux		15 000 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>55 000 €</b>
D 6411 : Personnel titulaire	12 000 €	
D 6413 : personnel non titulaire	26 000 €	
D 6453 : Cotisations caisse retraite	7 000 €	
<b>Total D 012 : Charges de personnel</b>	<b>45 000 €</b>	
D 6535 : Formation élus	5 000 €	
D 6574 : subv. Fonct.person.droit privé	5 000 €	
<b>Total D 65 : autres charges gestion courante</b>	<b>10 000 €</b>	

ADOPTE à l'unanimité.

**Décision modificative n° - Budget Electricité**

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D61558 : Autres biens immobiliers	600.00 €	
Total D011 : Charges à caractère général	<b>600.00 €</b>	
D66112 : Intérêts courus non échus		600.00 €
Total D66 : Charges financières		<b>600.00 €</b>

**15. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE**

Décision n°62/21 : Bail dérogatoire, avec Eau d'Azur, pour la location de locaux, à usage de bureaux, Place Jean Gaïssa.

Décision n°63/21 : Convention de mise à disposition, à titre gracieux, de locaux avec la Gendarmerie

**16. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**LES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE D'ISOLA**